ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU DIOIS ET À L'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES

DE QUOI PARLE-T'ON?

Suite au transfert de la compétence planification, validé à l'unanimité par toutes les communes du territoire, la Communauté des communes du Diois a prescrit l'élaboration d'un PLUi. Le dossier a été arrêté par le Conseil communautaire de juillet 2025. Le PLUI a vocation à couvrir le territoire de l'ensemble des 50 communes du Diois. Après son approbation et son entrée en vigueur, le PLUI se substituera :

- aux cartes communales des communes de Barnave, Beaumont-en-Diois, Boulc, Treschenu-Crevers (fusionnée avec Châtillon-Montlaur-en-Diois, Montmauren-Diois, Saint-Andéol, Sainte-Croix, Saint-Roman, Aix-en-Diois (fusionnée avec Molières-Glandaz devenue Solaure-en-Diois), Val Maravel.
- aux PLU des communes de : Chamaloc, Chatillon en Diois. Die. La Motte Chalancon. Lus La Croix Haute, Marignac en Diois, Romeyer, Saint Nazaire le Désert
- au Règlement national d'urbanisme pour les autres communes.

QUAND PARTICIPER?

Du lundi 3 novembre 2025 à 9h00 au mercredi 3 décembre 2025 à 17h00.

COMMENT CONSULTER LES DOSSIERS?

Version numérique

- Sur le site internet de la Communauté des Communes du Diois : www.paysdiois.fr et sur le site du registre dématérialisé https:// www.registre-dematerialise.fr/6779/

Vous n'avez pas une bonne connexion internet ou vous ne savez pas faire? Vous pouvez être aidé par France Service: Die, Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois: 04 75 22 31 87.

- Une clé USB est également à disposition pour consulter

Version papier

- La version complète est consultable à la CCD (5 place Jules-Plan, Die) : lundi 9h-12h et 13h30-17h30 ; mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h et 13h30-17h30 (sauf fermeture exceptionnelle).
- -Le plan de zonage concernant votre commune et le règlement écrit sont consultables dans votre mairie.

COMMENT FAIRE PART DE MES OBSERVATIONS?

• Par voie dématérialisée

Sur la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : https:// www.registre-dematerialise.fr/6779/ Les contributions pourront également être transmisesvial'adressemailsuivante:enquetepublique-6779@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé https://www.registredematerialise.fr/6779/ et donc visibles par

Sur registre papier

Disponible au siège de la Communauté des Communes du Diois et dans les lieux des permanences aux jours et horaires d'ouverture des communes concernées.

Par courrier

Adressé à M. Bernard Brun, président de la commission d'enquête publique -Communauté des Communes du Diois - 5 place Jules-Plan - 26150 Die.

PERMANENCES

Du 3 novembre au 3 décembre 2025, les commissaires-enquêteurs se tiendront à votre disposition pour recevoir vos observations. Vous pouvez les rencontrer plusieurs fois si vous le souhaitez et sur la permanence de votre choix.

Lundi 3 novembre 9h-12h : mairie La Motte-Chalancon 14h30-16h30 : mairie St-Nazaire-le-Désert

Mardi 4 novembre 9h30-12h30 : mairie Lus-La-Croix-Haute 14h30-17h30 : mairie Châtillon-en-Diois

Mercredi 5 novembre **9h-12h**: **CCD** (**Die** 5 place Jules-Plan) 14h-16h : mairie Beaurières

Mercredi 12 novembre 10h-12h : mairie Bellegarde-en-Diois 14h-16h : mairie de Jonchères

Jeudi 13 novembre 10h-12h : mairie Pennes-le-Sec 14h-17h : mairie Luc-en-Diois

Vendredi 14 novembre 9h-12h : mairie Chatillon-en-Diois 14h-16h : mairie Sainte-Croix

Samedi 15 novembre 10h-13h : CCD (Die 5 place Jules-Plan)

Lundi 17 novembre 9h-12h : mairie La Motte-Chalancon 14h30-16h30 : mairie Volvent

Mardi 18 novembre 10h-13h : mairie Lus-La-Croix-Haute **17h30-20h** : **CCD** (**Die** 5 place Jules-Plan)

Mercredi 19 novembre **9h-12h : CCD** (**Die** 5 place Jules-Plan) 14h30-16h30 : mairie Recoubeau-Jansac

> Vendredi 21 novembre 9h-12h: mairie Luc-en-Diois 14h-16h : mairie Menglon

Lundi 24 novembre 10h-12h : mairie Boulc 14h30-16h30: mairie Glandage

Mercredi 26 novembre 10h-12h : mairie Saint-Nazaire-le-Désert 14h-16h : mairie Gumiane

leudi 27 novembre 10h-12h : mairie Barsac **14h30-16h30** : salle des fêtes (attenante mairie) Saint-Julien-en-Quint

Samedi 29 novembre **10h-13h** : **CCD** (**Die** 5 place Jules-Plan)

Lundi 1er décembre 10h-12h : mairie Valdrôme 14h30-16h30: mairie Saint-Dizier-en Diois

Mercredi 3 décembre **9h-12h** : **CCD** (**Die** 5 place Jules-Plan) 14h-16h : mairie Solaure-en-Diois

LES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

Président : M. Bernard Brun Titulaires: Jean-Luc Vernier, Denis Ecarnot Suppléante : Dominique Hansberger

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DES COMMUNES DU DIOIS

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

RELATIVE AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU DIOIS

ET L'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES EN VIGUEUR

prost montaur entross montmatrien dos s'hann angeot, samt Croix, hamt Roman, alternous et variantete.

Betence planification, La Communaute des Communes a present u en Conseil Communautaire d'avri 2025, le dossier à eté arrête par le Conseil Communautaire d'avri 2025, le dossier à eté arrête par le Conseil Communautaire d'avri 2025, le dossier à eté arrête par le Conseil Communautaire d'avri 2025, le dossier à eté arrête par le Conseil Communautaire d'avri 2025, le dossier à eté arrête par le Conseil Communeur d'avri 2025, le dossier à chief par le communeur des le communeur de l'avri 2025, le dossier à chief par le communeur des le communeurs de l'appropriété de l'appropriété de l'appropriété de l'appropriété des SO communes du tentique de l'appropriété de l'appropriété des SO communes du tentique de l'appropriété de l'appropriété des SO communes du tentique de l'appropriété de l'appropriété des SO communes du tentique de l'appropriété de l'appropriété des SO communes du tentique de l'appropriété de l'appropriété des SO communes du tentique de l'appropriété de

